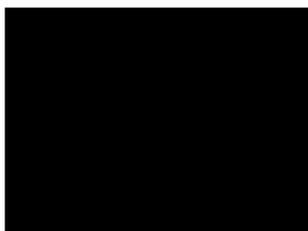




Ghislain Messe



Association Les Témoins de Jéhovah
BP 625
F-27406 LOUVIERS CEDEX
FRANCE

 27-12-2022

Chers frères,

Quelle tristesse de lire votre lettre du 19-12-2022 destinée aux anciens et mentionnant votre volonté de séparer les chrétiens non-vaccinés des chrétiens vaccinés en les privant des différentes écoles organisées.

Quand on applique des règles on en vient tôt ou tard à enfreindre des principes chrétiens fondamentaux.

Par cette règle vous faites de la discrimination¹ et vous enfreignez ces principes :

Jean 3:16 « Car Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui exercent la foi en lui ne soient pas détruits mais aient la vie éternelle.

Actes 10:34, 35 « Dieu n'est pas partial, mais qu'il approuve toute personne qui le craint et fait ce qui est juste »

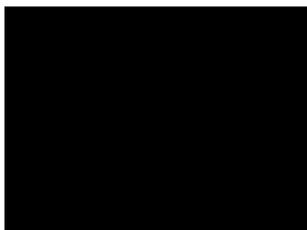
Jésus a dit que la vérité nous libèrera : « Si vous restez attachés à mes paroles, vous êtes vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous libérera » Jean 8:31, 32

Dès le début de l'invention de ces produits chimiques et génétiques injectables, les études ont montré une surmortalité parmi les personnes vaccinées (<https://urlpetite.net?mortvaccin>). Aucune étude n'a été faite sur la transmission et on a pu constater que pratiquement tous ceux qui se sont faits vaccinés sont tombés malades de la Covid-19 en particulier après la troisième dose. Les effets indésirables sont documentés par l'ANSM en France (<https://urlpetite.net?effetssecondaires>). Tout le monde a pu les voir parmi ses connaissances. Une étude scientifique récente conclue à ces chiffres pour la France : « un effet grave toutes les 100 personnes injectées, un décès toutes les 3000 personnes vaccinées »

¹ Définition de discrimination : fait de séparer un groupe humain des autres en le traitant plus mal.



Ghislain Messe



Une recherche simple dans Google avec les mots clés « statistiques covid » aboutit à ce graphique :

France



Les données de rapport peuvent être modifiées et pourraient ne pas refléter tous les nouveaux cas ·
[À propos de ces données](#)

Le trait indique le début de la campagne de vaccination. On voit que le nombre de cas de Covid-19 est supérieur en 2021 et très supérieur en 2022.

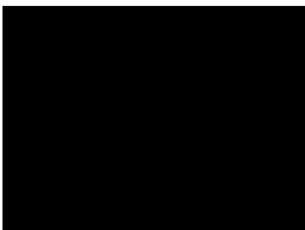
En janvier 2022, il y avait parmi les Témoins de Jéhovah du monde entier 4 fois plus de morts de la Covid-19 que dans le monde. Après les points d'actualités du collège central entre juillet 2021 et décembre 2021, une forte proportion de Témoins réticents à la vaccination se sont faits vacciner, ce qui n'a pas freiné le nombre de morts bien au contraire.

Aucune étude scientifique n'a démontré qu'une maladie pouvait se transmettre d'une personne à une autre.

Aucune loi ne vous demande de faire cette ségrégation. Au contraire la loi de notre pays l'interdit : article 225-1 du code pénal.



Ghislain Messe



En imposant cette contrainte, vous incitez certains proclamateurs à se faire vacciner et donc à encourir la mort. C'est une extorsion de consentement condamnée par la loi : article 312-1 du code pénal.

Dans votre communication du 27 septembre 2021, vous avez demandé à des anciens qui exprimeraient leur opinion personnelle sur la dangerosité des vaccins, d'arrêtez immédiatement. En l'occurrence il n'y avait aucun péché à exprimer son opinion ni d'infraction à la loi. Par contre votre attitude actuelle enfreint gravement des principes bibliques et les lois des autorités supérieures. Par conséquent, je vous demande instamment d'arrêter cette discrimination qui fait trébucher de nombreux chrétiens (Matthieu 18:6).

Jusqu'à maintenant vos communications étaient raisonnables et sans discrimination (sauf quelquefois pour les constructions). Vous avez toujours dit : « Le choix d'un traitement médical est une décision personnelle. Nous ne cherchons pas à prendre une décision à la place des autres. » Communications du 3 décembre 2020.

Comment votre conscience éduquée par la Bible vous permet de prendre, maintenant, une telle décision ?

J'espère que vous saurez tenir compte de ma demande.

Depuis 1 an et demi les non-vaccinés ont été persécutés au sein même de leur religion et cette dernière décision ne va faire qu'amplifier cette persécution.

Fraternellement,

Ghislain Messe

